



Service Financier
JN.V/SM/CD
DC-2024-071

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Souscription d'un emprunt d'un montant de 2 500 000 € auprès de LA BANQUE POSTALE.

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale et plus précisément de procéder, dans les limites des sommes inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer les actes nécessaires,

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt pour le financement de la construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse à Marly.

DECIDE

Article 1 : suite à la consultation de plusieurs établissements bancaire en date du 10 octobre 2024, après l'analyse des propositions transmises, la commune de Marly décide de contracter un emprunt auprès de LA BANQUE POSTALE d'un montant de deux million cinq cent mille euros destinés à financer les travaux de construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse, selon les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 2 500 000 euros

Duré du contrat de prêt : 20 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.39 %

Taux effectif global : 3.40 % l'an

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Commission d'engagement : 0.08 % du montant du contrat de prêt

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : La recette sera imputée au compte budgétaire 1641 en section d'investissement

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 19 novembre 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 29.11.2024

Et de sa publication le 29.11.2024

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

